



Demande de remboursement de 4000€ suite à communication mensongère

Par Ilfaitbeauaujourd'hui, le 14/06/2025 à 18:01

Bonjour,

En janvier 2025, j'ai souscrit un contrat avec la société xxxxxx pour la préparation au SAT de mon fils (cours à 70€ de l'heure pour un montant total de plus de 4000€).

Très rapidement, j'ai constaté de graves manquements et des pratiques que je considère comme trompeuses. J'ai essayé d'échanger avec eux mais ils ne veulent rien entendre et se sentent dans leur bon droit. Dois-je porter plainte ? Le dossier est-il suffisamment solide ?

Voici mes griefs :

Fausse ancienneté : L'entreprise prétend exister depuis 1989, alors qu'elle a été créée en 2022. Cette information a influencé ma décision, pensant faire appel à une structure expérimentée.

Publicité mensongère sur l'équipe pédagogique : Les profils affichés sur le site sont fictifs (issus de banques d'images). Mon fils a été encadré par une personne basée au Nigéria, sans expertise ni pédagogie adaptée.

Méthodologie incohérente : Aucun programme structuré, envoi massif de documents sans logique pédagogique, absence de prise en compte des spécificités du SAT en France. Mon fils, en classe de première, a été submergé et démotivé.

Aucun suivi pédagogique : Aucun retour sérieux, seulement un message en anglais via WhatsApp.

Informations trompeuses sur les avantages fiscaux et la localisation : On m'a assuré que les cours étaient éligibles à une déduction fiscale de 50 %, ce qui est faux puisque les cours sont en visio et que l'adresse à Nantes mentionnée sur le site est inexistante (aucune structure à l'adresse indiquée).

Manque de transparence sur les heures de cours : Malgré mes relances, aucun récapitulatif ne m'a été transmis, rendant impossible toute vérification ou demande d'aide financière.

Merci

Par **Marck.ESP**, le **14/06/2025 à 18:37**

Bonsoir et bienvenue

Peut-être une arnaque de plus.

Il y a eu bien des procès relatifs aux formations à distance. Certains perdus, d'autres gagnés. Nous ne pouvons donc préjuger.

Voir un avocat en droit de la consommation ou droit des contrats.

Par **Louxor_91**, le **14/06/2025 à 21:37**

Bonjour,

vos affaires pue l'arnaque à plein nez ! Prenez un avocat mais vos arnaqueurs semblent être domiciliés au Nigéria...? Je doute que vous récupériez un jour votre argent.

Par **Ilfaitbeauaujourd'hui**, le **15/06/2025 à 01:20**

Merci pour vos retours. La société semble basée en France, avec un siège social à Paris. Je viens d'envoyer un mail à UFC que choisir pour avoir de l'aide. Merci encore d'avoir pris le temps de me lire et d'avoir confirmé mes doutes.

Par **youris**, le **15/06/2025 à 09:48**

bonjour,

les associations de défense des consommateurs défendent leurs adhérents qui les financent en payant des cotisations pour les litiges survenus après leurs adhésions.

salutations

Par **Louxor_91**, le **16/06/2025 à 11:06**

si l'adresse sur Paris est aussi vraie que celle de Nantes...